

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Bureau communautaire convoqué en application de l'article en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 20 février 2020 à 14 heures 00, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND.

Etat des présences et absences en ouverture de séance :

Présents :

Jean-Michel MARCHAND, Isabelle DEVAUX, Michel PATTEE, Arnel FROGER, Jean-Yves FULNEAU, Christian RUAULT, Anatole MICHEAUD, Eric MOUSSERION, Sylvie BEILLARD, Sophie TUBIANA, Jean-Luc LHEMANNE, Patrice VERITE, Denis SAULEAU

Excusés :

Sophie SARAMITO qui a donné pouvoir à Sophie TUBIANA – Jacky BOUCHENOIRE, Lionel FLEUTRY qui a donné pouvoir à Marc BONNIN (à son arrivée), Jean-Marie POIRON qui a donné pouvoir à Jérôme HARRAULT (à son arrivée)

Absents

Jérôme HARRAULT, Jackie GOULET, Guy BERTIN, Rodolphe MIRANDE, Marc BONNIN, Béatrice BERTRAND

DECISION N° 2020-011- DB

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'ÉQUITATION (IFCE)/ÉCOLE NATIONALE D'ÉQUITATION (ENE) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'IFCE, afin de définir les engagements des deux structures, ainsi que le montant de la subvention allouée à l'IFCE qui s'élève à 15 250 €, au titre de l'année 2020 ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 14; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-012- DB

CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DES RÉSEAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION REPRISE D'ENTREPRISE ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - ANNÉE 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention en faveur des réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise à intervenir entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et, au titre de l'année 2020 ;

Nom de la structure	Nature de l'aide	Montant prévisionnel de l'aide
BGE Anjou-Mayenne	Subvention	5 000 €
Fondes Pays de la Loire	Subvention	4 000 €
CCI 49 – Dispositif MCTE de Saumur	Subvention	5 000 €
Initiative Anjou – Réseau Départemental	Subvention	15 000 €
Initiative Anjou – Abondement au fonds de prêts	Subvention	25 000 €

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 14; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-013- DB

CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET L'ASSOCIATION SAUMUR ATTELAGE - ANNÉE 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'association Saumur Attelage, au titre de l'année 2020, afin de définir les engagements des deux structures et les modalités de versement de la subvention attribuée à hauteur de 21 000 € à l'Association Saumur Attelage ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 14; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-014- DB

CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LE COMITÉ ÉQUESTRE DE SAUMUR RELATIVE AU SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ À LA FILIÈRE ÉQUESTRE - ANNÉE 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Comité Équestre de Saumur, afin de définir les engagements réciproques et les modalités de versement de la subvention allouée au Comité Équestre de Saumur et qui s'élève à 91 000 € pour l'année 2020 ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 17; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-015- DB

CONVENTIONS PASSÉES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN : CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DE COOPÉRATION PUBLIC PUBLIC POUR L'ANNÉE 2020 ET CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN DE LA CHARGÉE DE MISSION "BIODIVERSITÉ - ZI DE MÉRON"

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention technique et financière de coopération Public Public à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le PNR Loire-Anjou Touraine pour l'année 2020, dont le coût s'élève pour la Collectivité à 14 400 €, dans l'objectif :

- d'améliorer la prise en compte de la biodiversité, notamment sur les questions de patrimoines naturels et de leur préservation dans les zones d'activités du territoire, dans les zones humides, et plus particulièrement dans le Val de Thouet ou en bord de Loire,
- de développer une culture partagée sur le changement climatique, notamment par le développement des énergies renouvelables sur le territoire, et l'adaptation aux évolutions de conditions de vie,
- de développer la sensibilisation et l'information des collectivités, des entreprises et des habitants sur les filières économiques de l'éco-construction en favorisant notamment l'utilisation des matériaux bio-sourcés sur le territoire.

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat pour une mission d'accompagnement par le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine de la chargée de mission « Biodiversité – ZI de Méron », dont le coût s'élève à 7 500 €, dans l'objectif :

- de reprendre les éléments issus du CSRPN dans le dossier d'opportunité de la future RNR afin de compléter ce dernier ;
- de produire un nouveau document précisant les modalités de gestion et de création définitive de la RNR.

- **D'ACTER** le coût global de la prestation du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine de 21 900 € pour l'année 2020 ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer lesdites conventions, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 19; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-016- DB

DISPOSITIF "TERRITOIRE D'INDUSTRIE" - SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord, dont l'objet consiste à formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche Territoire d'Industrie et à présenter les orientations qui président à l'établissement du contrat de Territoire d'Industrie 2019-2020, le projet étant centré sur les enjeux d'attractivité du territoire et des métiers de l'industrie, des enjeux de formation et de développement des compétences, l'existence et l'accessibilité des infrastructures (transport, numérique, foncier, etc.), les services au public, l'innovation et la croissance des entreprises ou encore de simplification administrative.

- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 19; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-017- DB

DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'UNE AVANCE REMBOURSABLE POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ DUJARDIN CONCEPTS - VOLET AIDE À L'IMMOBILIER

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société DUJARDIN CONCEPTS et d'accorder le versement d'une avance remboursable de 50 000 euros pour son projet d'investissement,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 21; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-018- DB

DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ DUJARDIN CONCEPTS - VOLET "MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF" (MAP)

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société DUJARDIN CONCEPTS et d'accorder le versement d'une subvention de 14 276 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 21; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-019- DB

MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DU COMMERCE - CONVENTION DE PARTENARIAT PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE

Le Bureau décide :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'offre de prestation « Observatoire Local du tissu commercial » proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, qui a pour objectif de permettre de suivre et d'analyser les dynamiques du tissu commercial au sein du périmètre de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, à partir d'indicateurs annuels ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer l'offre ci-annexée et **d'ENGAGER** 9 090 € TTC sur les crédits votés à cet effet au budget 2020, lors du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2019 ;

- **D'AUTORISER** de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

Résultat des votes : « Pour » = 21; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-020- DB

PROGRAMME D'ANIMATION COLLECTIVE SUR L'INSTALLATION-TRANSMISSION ET ÉLABORATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - CONVENTION OPÉRATIONNELLE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE - ANNÉE 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention opérationnelle 2020 entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, dont l'objet consiste à, d'une part, définir les modalités de partenariat pour la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions en faveur du projet agricole et alimentaire du territoire, avec l'objectif de favoriser la dynamique économique du territoire par l'installation et la transmission des entreprises agricoles et par l'ancrage des productions et de la consommation, et d'autre part, de valider les honoraires de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire qui s'élèvent à 14 875 €,

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer la convention opérationnelle 2020, ainsi que tous les actes qui peuvent lui être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 21; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-021- DB

AFODIL PLATEFORME MOBILITÉ DÉPARTEMENTALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention financière entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association AFODIL qui fixe les modalités de versement d'une subvention 3 500 euros, au titre de l'année 2020

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 21; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-022- DB

AIE (RELAIS EMPLOI DE DOUÉ) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association AIE – Relais Emploi de Doué-en-Anjou et de fixer le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 de 6 250 euros.

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer cette convention avec AIE – Relais Emploi de Doué-en-Anjou, ainsi que tout document nécessaire en exécution des présents.

Résultat des votes : « Pour » = 21; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-023- DB

AIED DOUÉ - ACTION MOBILITÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association AIED de Doué et de fixer le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 de 1 000 euros, pour l'action mobilité « Mobyloc » ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer cette convention avec l'AIED de Doué, ainsi que tout document nécessaire en exécution des présents.

Résultat des votes : « Pour » = 21; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-024- DB

ASPIRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES DESCOLARISÉS - ACTION "MOB'AGIS" - CONVENTION 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention financière entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association ASPIRE qui fixe les modalités de versement d'une subvention pour l'année 2020 de 2 000 euros, dans le cadre de l'organisation de l'action Mob'Agis » (Mise à disposition de locations de cyclomoteurs sur Saumur et Montreuil-Bellay pour les demandeurs d'emploi, ou pour toutes démarches administratives ou de formation) ;

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer la convention fixant les modalités de versement de la subvention avec l'association ASPIRE.

Résultat des votes : « Pour » = 21; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-025- DB

ASPIRE - JARDIN DE COCAGNE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association ASPIRE et de fixer le versement d'une subvention pour l'année 2020 de 3 000 euros, dans le cadre de son action intitulée « Jardin de Cocagne »,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 21; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-026- DB

ASPIRE SERVICE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES DESCOLARISÉS - ACTION "20 HEURES CHRONO" - CONVENTION 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec l'Association ASPIRE SERVICE et de fixer le versement d'une subvention pour l'année 2020 de 17 000 euros dans le cadre de son action « 20 heures Chrono » ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 21; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-027- DB

ASSOCIATION UNIS CITÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Le Bureau décide :

- **D'ATTRIBUER ET DE VERSER** une subvention de fonctionnement à l'association Unis Cité de 29 000 euros au titre de l'année 2020, pour le développement et la mise en œuvre d'actions citoyennes en lien avec les partenaires locaux visant à sécuriser un temps de parcours pour chaque jeune ;

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire en exécution des présents.

Résultat des votes : « Pour » = 22; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-028- DB

CHANTIERS D'INSERTIONS ASPIRE, ASEA, AQUA SYLVA, JARDINS DU COEUR, AIED - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** les conventions dont l'objet consiste à définir les engagements réciproques entre la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et les opérateurs et à fixer le montant du versement d'une subvention pour l'année 2020, comme suit :

1. ASPIRE/AGIS : 123 690 euros
2. ASEA : 21 700 euros
3. AQUA SYLVA : 17 360 euros
4. RESTAURANT DU CŒUR/JARDINS DU CŒUR : 30 380 euros
5. AIE DÉVELOPPEMENT : 49 910 euros

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer les conventions, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-029- DB

CONVENTION STRATÉGIQUE D'ALLIANCE ENTRE PÔLE EMPLOI ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et Pôle Emploi Saumur afin de mettre en place un fonctionnement partenarial des équipes de chaque structure à compter du 1er janvier 2020,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-030- DB

GEIQ AGRQUALIF 49 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le GEIQ AGRQUALIF 49 et de fixer le versement d'une subvention pour l'année 2020 de 5 000 euros pour le soutien à l'organisation des parcours de qualification et d'insertion professionnelle ainsi que leur validation, au profit de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association GEIQ AGRQUALIF 49.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-031- DB

MISSION LOCALE DU SAUMUROIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention annuelle entre la Mission Locale du Saumurois et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 170 729,64 euros pour l'année 2020 ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention entre la Mission Locale du Saumurois et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Ne peuvent pas prendre part au vote MM. Jackie GOULET, Anatole MICHEAUD et Patrice VÉRITÉ.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-032- DB

RELAIS EMPLOI DE GENNES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Relais Emploi de Gennes et de fixer le versement d'une subvention pour l'année 2020 de 4 100 euros dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention avec le Relais Emploi ainsi que tout document nécessaire en exécution des présents.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-033- DB

CIRCUITS DE RANDONNÉES COMMUNAUTAIRES - ENTRETIEN DU BALISAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE - ANNÉE 2020

Le Bureau décide :

- **DE PRENDRE EN CHARGE** l'entretien du balisage des 35 circuits de randonnées déclarés d'intérêt communautaire ;
- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel des dépenses suivant :

Fonctionnement (entretien du balisage) :	Investissement (modification de balisage, poteaux, panneaux, fiches promotion, etc.) :
. Montant : 15 000 € . Communauté d'Agglomération : 60 % . Département de Maine-et-Loire : 40 %	. Montant : 8 000 € HT . Communauté d'Agglomération : 60 % . Département de Maine-et-Loire : 40 %

- **DE SOLLICITER** du Département de Maine-et-Loire une subvention d'un montant le plus élevé possible.
- **DE SOLLICITER** du Département de Maine-et-Loire l'autorisation de commencer ces opérations avant la décision des instances départementales.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-034- DB

LOIRE À VÉLO TROGLO - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Le Bureau décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département de Maine-et-Loire, au titre du dispositif de soutien financier aux itinérances vélo-loisirs approuvé par le Conseil départemental lors de sa réunion du 29 avril 2019, dans le cadre de la réalisation d'un itinéraire cyclable appelé la « Loire à Vélo Troglo », dont le coût global prévisionnel de l'opération est aujourd'hui de 5 M€ HT ;

- **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à ce financement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-035- DB

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER RELATIVE AU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat financier relative au Programme de Réussite Éducative au titre de l'année 2020, la participation de la Communauté d'Agglomération au bénéfice du CCAS de la Ville de Saumur s'élevant à 42.000 €

- **DE DONNER AUTORISATION** à Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et toutes pièces afférentes.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-036- DB

MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'ALT 2 (AIDE À L'ENTRETIEN DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION SIGNÉE ENTRE L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention et ses annexes à conclure entre L'État, le Département de Maine-et-Loire et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, définissant les modalités de versement de l'Allocation Logement Temporaire – ALT 2 au titre de l'accueil des Gens du Voyage pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-037- DB

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ET D'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITÉS DE LA MÉTAIRIE, LA SCIERIE ET ACTIPARC DE JUMELLES À LONGUE JUMELLES

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention de prestations DE SERVICES ET D'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITÉS DE LA Métairie, la Scierie et Actiparc Jumelles SUR LA COMMUNE DE LONGUE-JUMELLES entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune de LONGUE-JUMELLES à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge des Travaux et des Grands Équipements à signer cette convention et tout acte en découlant ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge des Travaux et des Grands Équipements à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 22; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-038- DB

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ET D'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITÉS DE LA PETITE CHAMPAGNE, DOUCE, LA SAULAIE, LA CROIX SAINT MARC, LES FOUGERONS SUR LA COMMUNE DE DOUE EN ANJOU

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention de prestations de services et d'entretien des zones d'activités de la Petite Champagne, Douce, la Saulaie, la Croix Saint Marc, les Fougerons sur la commune de DOUÉ EN ANJOU entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune de DOUE EN ANJOU à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge des Travaux et des Grands Équipements à signer cette convention et tout acte en découlant ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge des Travaux et des Grands Équipements à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 22; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-039- DB

ASSAINISSEMENT - MISE À DISPOSITION DES BIENS ET ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE DE BLOU AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - AVENANT N°1

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements concernant l'assainissement appartenant à la commune de Blou pour l'exercice de la compétence « Assainissement » transférée à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 1er janvier 2018 et portant sur la modification de l'annexe « état de l'actif Blou Assainissement 31/12/2017 » et sur l'intégration de l'état des subventions transférables.
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant,
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 22; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-040- DB

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRESTATIONS ENTRE LA MÉDIATION DE L'EAU ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat et de prestation de services avec la Médiation de l'eau, annexée à la présente délibération, permettant de garantir à tout consommateur relevant du service, le recours gratuit à un dispositif de règlement amiable des litiges prévu par le code de la consommation. Etant précisé que les communes concernées sont les suivantes :

Eau potable	Assainissement collectif
Allonnes, Blou, Brain sur Allonnes, Courléon, Doué en Anjou (Doué la Fontaine), La Breille les Pins, La Lande Chasles, Longué-Jumelles, Mouliherne, Neuillé, Saint Philbert du Peuple, Vernantes, Vernoil le Fourrier, Vivy.	Blou, Dénézé sous Doué, Doué en Anjou (Brigné, Concourson sur Layon, Doué la Fontaine, Forges Saint Georges sur Layon, Les Verchers sur Layon), Gennes Val de Loire (Gennes, Grézillé, Les Rosiers sur Loire, Les Ulmes, Saint Georges des Sept Voies), Longué-Jumelles, Louresse Rochemenier, Mouliherne, Saint Philbert du Peuple, Tuffalun (Ambillou Château, Louerre), Vernantes, Vernoil le Fourrier.

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et tout acte y afférant,
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 22; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-041- DB

LECTURE PUBLIQUE - ADHÉSION AU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES L'IMAGIN'R

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques l'imagin'R jusqu'au 31 décembre 2023, à intervenir avec les communes ou syndicats de communes concernés et dont l'objet consiste à définir les interventions de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et les critères auxquels doivent satisfaire les communes ou syndicats en matière de politique de lecture publique ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires en exécution des présentes.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-042- DB

ENSEIGNEMENT MUSICAL - CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention de subventionnement et d'objectifs à intervenir avec l'association musicale Blou/Brain, octroyant une subvention totale de 67 611 € pour l'année 2020 ;

- **D'APPROUVER** la convention de subventionnement et d'objectifs à intervenir avec l'association « Harmonie de Varrains/Chacé » octroyant une subvention totale de 14 110 € pour l'année 2020 ;

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer les conventions susmentionnées ainsi que tout acte nécessaire en exécution des présentes.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-043- DB

CONSTRUCTION DES ATELIERS-RELAIS N°18 ET 19 - ZONE D'ACTIVITÉ ANJOU ACTIPARC À LONGUÉ-JUMELLES : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de construction des ateliers-relais n°18 et 19 – zone d'activité Anjou Actiparc à Longué-Jumelles, d'une superficie totale de 800 m² (400m² par atelier), permettant ainsi de disposer de capacités d'accueil pour assurer le développement des entreprises existantes ou l'installation de nouvelles entreprises,

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté:

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Terrain	42 00.00 €	Etat DETR*	254 969.00 €	35
Maitrise d'œuvre	24 850.00 €	Région CTR**	159 852.00 €	22
Etudes (CT, SPS, Géotechnique...)	9 133.00 €			
Travaux	642 500.00 €			
Assurance Dommage ouvrage	10 000.00 €	Autofinancement	313 662.00 €	43
TOTAL	728 483.00 €	TOTAL	728 483.00 €	100

* Demande de financement DETR sur un montant éligible de 728 483.00 €

** Demande de financement CTR sur un montant éligible de 716 483.00 € (hors réseaux)

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter des subventions d'un montant de 254 969 € (soit 35 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DETR 2020 et de 159 852 € (soit 22% du montant total de l'opération auprès de la région au titre du Contrat Territoires-Région

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,

- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 22; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-044- DB

CONSTRUCTION DES ATELIERS-RELAIS N°2 ET 3 - ZONE D'ACTIVITÉ EUROPE CHAMPAGNE À MONTREUIL-BELLAY : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de construction des ateliers-relais n°2 et 3 – Zone d'activité Europe Champagne à Montreuil-Bellay, d'une superficie totale de 400 m² (200m² par atelier), permettant ainsi de disposer de capacités d'accueil pour assurer le développement des entreprises existantes ou l'installation de nouvelles entreprises.

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Maitrise d'œuvre	21 850.00 €	Etat DETR*	147 374.00 €	35
Etudes (CT, SPS, Géotechnique...)	8 718.00 €	Région CTR**	67 162.00 €	16
Travaux	384 500.00 €			
Assurance Dommage ouvrage	6 000.00 €	Autofinancement	206 532.00 €	49
TOTAL	421 068.00 €	TOTAL	421 068.00 €	100

* Demande de financement DETR sur un montant éligible de 421 068.00 €

** Demande de financement CTR sur un montant éligible de 411 568.00 € (hors réseaux)

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter des financements de 147 374 € auprès de l'État subvention au titre de la DETR 2020, et de 67 162 € auprès de la région au titre du Contrat Territoires-Région,

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,

- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 22; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-045- DB

RESTRUCTURATION ET RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF OFFARD À SAUMUR : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de réhabilitation du complexe sportif Offard à Saumur

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Maitrise d'œuvre	296 960 €	État DSIL*	193 650,00 €	5 %
Etudes	50 000 €	Région CTR**	781 187,00 €	19 %
Travaux	3 688 500 €	Région Aide sectorielle	46 600,00 €	1 %
Assurance Dommages ouvrages	30 000 €	Agence nationale pour le Sport***	727 280,00 €	18 %
		Autofinancement	2 316 743,00 €	57 %
TOTAL	4 065 460.00 €	TOTAL	4 065 460.00 €	100%

* Demande de financement DSIL sur un montant de dépenses éligibles de 645 500 € HT (rénovation énergétique et accessibilité)

** Demande de financement CTR sur un montant de dépenses éligibles de 4 040 460 € HT (hors réseaux)

*** Demande de financement AnS sur un montant de dépenses éligibles de 3 698 460 € HT (hors stationnement)

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les financements auprès de la région d'un montant de 46 600 € au titre de l'aide sectorielle sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et de 781 187 € au titre du CTR , auprès de l'AnS d'un montant de 727 280 € au titre des équipements sportifs et de l'État d'un montant de 193 650 € au titre de la DSIL Grandes priorités.

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,

- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 22; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

INFORMATION - PRESENTATION DES DOSSIERS CONTRAT TERRITOIRES REGION

Construction d'une piscine couverte communautaire à Longué Jumelles

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre	884 483.00 €	Région CTR	1 631 322.00 €	23
Etudes (CT, SPS, Géotechnique...)	50 000.00 €	Agence nationale pour le Sport	700 000.00 €	10
Travaux	6 132 600.00 €			
Assurance Dommage ouvrage	50 000.00 €	Autofinancement	4 785 761.00 €	67
TOTAL	7 117 083.00 €	TOTAL	7 117 083.00 €	100

Création d'un pôle de loisirs et de tourisme Nord-Saumurois

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Nettoyage et sécurisation du site	69 050.00 €	Contrat Territoires-Région	345 800.00 €	22
Sécurisation et valorisation des vestiges	20 000.00 €	Etat – DSIL Contrat de ruralité	150 000.00 €	10
Jardin médiéval	67 500.00 €			
Mise en valeur du site (mobilier, jeux, parking, voie d'accès)	174 000.00 €			
Mini-ferme	5 000.00 €			
Parcabout	272 000.00 €			
Bâtiment	788 890.00 €			
Lots techniques –bâtiment	136 790.00 €	Autofinancement	1 037 430.00 €	68
TOTAL	1 533 230.00 €	TOTAL	1 533 230.00 €	100%

Construction de l'usine relais n° 7 sur la zone d'activités de la Ronde à Allonnes

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisition du terrain	64 000.00 €	Région CTR	202 306.00 €	25
Maîtrise d'œuvre	22 720.00 €			
Etudes (CT, SPS, Géotechnique...)	9 085.00 €			
Travaux	690 000.00 €			
Assurance Dommage ouvrage	10 000.00 €	Autofinancement	593 499.00 €	75
TOTAL	795 805.00 €	TOTAL	795 805.00 €	100

Construction de l'usine relais n° 8 sur la zone d'activité la Ronde à Neuillé

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisition du terrain	62 000.00 €	Région CTR	147 445.00 €	23
Maîtrise d'œuvre	22 720.00 €			
Etudes (CT, SPS, Géotechnique...)	9 085.00 €			
Travaux	525 000.00 €			
Assurance Dommage ouvrage	10 000.00 €	Autofinancement	481 360.00 €	77
TOTAL	628 805.00 €	TOTAL	628 805.00 €	100

La séance est levée à 16 heures 30

Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 21 février 2020

Fait à Saumur, le 21 février 2020
Le Président
de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire



Jean-Michel MARCHAND